

Espace pro ADN'CO



Projet de Loi de Finances et travaux parlementaires relatifs aux meublés de tourisme

Publié le 24/10/2024

ACTUALITÉ TOURISTIQUE JURIDIQUE

Ces derniers jours, la presse nationale ou spécialisée se fait largement l'écho de mesures fiscales impactant les meublés de tourisme, parfois présentées à tort comme définitives.

Les rebondissements ont été nombreux, et nous faisons le point sur l'avancement de l'examen du projet de loi de finances pour 2025 en cours au Parlement.

L'examen de la partie « Recettes » de ce projet présenté par le Gouvernement a donné lieu à l'Assemblée nationale au dépôt de plusieurs amendements en Commission des Finances, puis à en Assemblée plénière cette semaine.

Les principaux amendements présentés ont pour objectif :

- d'**assujettir les loueurs de meublés de tourisme** « de type AirBnB » au paiement de la TVA,
- de **baisser le taux de l'abattement fiscal** dont bénéficient les meublés en micro BIC à hauteur de 30% (avec des plafonds différenciés pour les meublés classés ou non classés),
- de **maintenir des possibilités de majorations pour certains meublés classés jusqu'à 71%** selon les amendements (les meublés ou territoires concernés demeurent cependant imprécis juridiquement),
- de **revoir les possibilités d'amortissement des revenus imposables** pour les logements meublés, loués en courte durée, à des fins touristiques,

- de **modifier le modèle des tarifs fixes de la taxe de séjour par catégorie d'hébergement**, en permettant aux collectivités territoriales de définir des taux au prix de la nuitée, dans une fourchette allant de 0,5 % à 5 % du montant facturé pour tous les hébergements de tourisme.

Avant cependant d'être à nouveau examiné et discuté, **la recevabilité de chaque amendement doit être appréciée au cas par cas.**

Le vote « solennel » sur le projet complet pour les recettes et dépenses, en première lecture, n'est pas attendu à l'Assemblée nationale avant le 19 novembre.

S'en suivra **une seconde phase d'examen au Sénat jusqu'au 12 décembre**, puis une éventuelle navette parlementaire entre les deux chambres jusqu'au 21 décembre avant **une promulgation finale par le Président au plus tard le 31 décembre.**

Soulignons également que **devrait prochainement être à nouveau examinée la proposition de Loi Le Meur** visant à remédier aux déséquilibres du marché locatif en zone tendue, qui porte sur le Diagnostic de Performance énergétique des locations saisonnières, et sur les compétences des élus afin de réglementer l'implantation des locaux à usage touristique, dont l'examen en commission mixte paritaire avait été interrompue avant la dissolution de l'Assemblée nationale.

ADN Tourisme demeure entièrement mobilisée sur la **question primordiale de la régulation des meublés touristique sur les territoires**, tout en veillant au maintien d'une offre d'hébergement qualifiée garante de la qualité de l'accueil et de l'hospitalité attendues sur tous nos territoires.

Notre Président Stéphane Villain a ainsi eu l'occasion de présenter nos positions à la nouvelle Ministre Marina Ferrari lors des Rencontres de Troyes, et d'une entrevue le 24 octobre.

Certains de nos membres ont également entrepris de longue date, des actions auprès des parlementaires ou plus récemment auprès du Cabinet de la Ministre, et nous les en remercions.

Afin d'amplifier et de soutenir sur le terrain les actions portées à l'échelle nationale, **nous vous invitons à alerter et rencontrer chacun de vos députés et sénateurs dans cette « dernière ligne droite ».**

Nous savons que nous pouvons compter sur la forte mobilisation de notre réseau.



Aucun commentaire